

Décision

Générale

colonial

Décision n° 363 du 20 mars 1946 :

n° 363

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 mars 1946

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro

31 mars 1946

TEXTE INTÉGRAL

M. Léger (Eugène-Paul), employé auxiliaire de 3° catégorie à la subdivision du port, a été reclassé à la 2e catégorie du tableau A de l'arrêté n° 1300 du 24 novembre 1945 au salaire mensuel de 4.150 francs pour compter du 1 er janvier 1940.